

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2024-362

**Autorisation enseigne
LE VELANDAIS
26 avenue de Fontainebleau**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu la demande d'autorisation déposée en mairie par LE VELANDAIS, représentée par Monsieur Sawsen MSALLEM, le 27 juin 2024, enregistrée sous le numéro AP 094-043-24W-7019, en vue d'installer une enseigne sur un local situé 26 avenue de Fontainebleau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, Chapitre 1^{er} Titre V et notamment les articles R581-7, R 581-9, R 581-10, R 581-13 et R 581-16 fixant les dispositions générales relatives aux autorisations d'enseigne ;

Vu le règlement local de publicité intercommunal du Grand Orly seine Bièvre, en date du 13 décembre 2022;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 23 juillet 2024 (copie jointe) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La demande d'autorisation d'installer une enseigne, objet de la présente, est acceptée,

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- à Monsieur le Commissaire de Police,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.



Fait au Kremlin-Bicêtre, le **29** **JUIL** 2024

Pour Le Maire Jean-François DELAGE
et par délégation,

L'Adjointe au Maire, chargée de la ville
vivante, de l'attractivité économique et
commerciale et des entreprises
solidaires,

Véronique GESTIN

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens »

Accusé de réception en préfecture
094-219400129-20240729-2024-362-AR
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024